

Compte-rendu**Séance du 13 décembre 2018**

Le treize décembre deux mille dix-huit, à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 6 septembre 2018, s'est réuni en l'Hôtel de Ville, sous la présidence de M. Guy ROMAIN, Maire.

Etaient présents : M. ROMAIN, M. TOUCHAIN, Mme LEBRETON, M. BIGOT, Mme ROUTIER, Mme LEPLÉ, M. HAUTON, M. SAUQUES, Mme GOMEZ, M. LAURENT, Mme LIARD, M. BOUÉ, M. HAREL, M. PINHO, Mme MORIN, Mme HERVIEUX, Mme BAUDIN, Mme GAUDEMER, M. de COLOMBEL, Mme TASSUS, M. GOURDEL, M. MONNIER.

Etaient absents et excusés : M. THOUIN (Pouvoir à Mme TASSUS), Mme NOËL, Mme BERTOLINI (Pouvoir à Mme LEBRETON), M. BEQUET, M. MIFTAH (Pouvoir à Mme GAUDEMER).

Secrétaire de séance : M. HAUTON.

QUORUM ET OUVERTURE DE SEANCE

Conformément à l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, le quorum étant atteint, Monsieur le Maire ouvre la séance à 20 h 00.

1°) ELECTION D'UN NOUVEL ADJOINT SUITE A LA DEMISSION DU 5EME ADJOINT AU MAIRE

Le Conseil Municipal, décide par 24 voix pour, 1 voix contre, de maintenir le nombre d'adjoints à 5 conformément à la délibération du 4 avril 2014 et procède, au scrutin secret et à la majorité absolue du suffrage, à l'élection de l'adjoint au maire :

. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote :	1
. Nombre de votants :	24
. Nombre de suffrages déclarés nuls :	0
. Nombre de suffrages exprimés :	24
. Majorité absolue :	13

Nombre de suffrages obtenus :	
M. Ryad MIFTAH	8
M. Jérémias PINHO	16

M. Jérémias PINHO ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, a été proclamé 5^{ème} adjoint et a été immédiatement installé. Les délégations confiées à M. Jérémias PINHO sont : Jeunesse, sport et vie associative.

Le Conseil Municipal charge Monsieur le Maire de modifier le tableau du Conseil Municipal.

2°) FINANCES : TRAVAUX EN REGIE 2018

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'adopter la liste des travaux en régie (consultable en Mairie) pour l'exercice 2018 pour un montant total de :

- **43 600.42 €** sur le budget général ;
- **4 002.74 €** sur le budget annexe « salles aménagées » ;
- **16 786.23 €** sur le budget annexe « la Campière ».

3°) FINANCES : ADMISSION EN NON-VALEUR ET CREANCES ETEINTES

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- D'admettre en non-valeur les créances irrécouvrables décrites ci-dessous pour un montant total de 5 221.22 € pour le **budget principal** :

Date de prise en charge	Montant à recouvrer	Motif de la présentation	Objet de la dette
25/02/2016	16,22	Combinaison infructueuse d'actes	Cantine scolaire
09/01/2016	3,33	Combinaison infructueuse d'actes	Cantine scolaire
16/06/2015	320,00	Combinaison infructueuse d'actes	Terrasse
09/09/2014	311,85	Combinaison infructueuse d'actes	Terrasse
10/09/2015	17,12	Combinaison infructueuse d'actes	Location matériel
12/09/2007	3 285,29	Combinaison infructueuse d'actes	Repas foire
11/12/2008	1 267,41	Combinaison infructueuse d'actes	Repas foire
	5 221,22		

- D'admettre en créances éteintes les créances irrécouvrables décrites ci-dessous pour un montant total de 127.66 € pour le **budget des salles aménagées**:

Exercice pièce	Référence de la pièce	Motif de la présentation	Montant restant à recouvrer
2015	T-60-1	Effacement de dettes surendettement	7,74
2015	T-60-2	Effacement de dettes surendettement	119,92
			127,66

4°) CONVENTION AVEC LE SYNDICAT MIXTE DU BASSIN DE LA DIVES

Le Conseil Municipal, à la majorité (moins 1 voix contre), décide :

- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son délégué à signer la convention de délégation de maîtrise d'ouvrage avec le Syndicat Mixte du Bassin de la Dives, pour les travaux effectués sur les parements de berge, consistant en la réalisation d'un tronçon test.
- **D'AUTORISER** le Maire ou son délégué à signer tous documents relatifs à la présente délibération.

5°) FINANCES : DECISION MODIFICATIVE N°4 DU BUDGET GENERAL

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de modifier le budget général comme suit :

<u>Budget Général:</u>			
<i>Dépenses d'investissement</i>	BP 2018+ DM	Modifications décidées	BP + DM 2018
550 - 2135 - 831 Rivière La Vie	16 000,00 €	68 000,00 €	84 000,00 €
320 - 21318 - 020 Services techniques	15 000,00 €	-800,00 €	14 200,00 €
		67 200,00 €	
<i>Recettes d'investissement</i>			
13 - 1326 - Subvention		67 200,00 €	67 200,00 €
		67 200,00 €	

6°) PARTICIPATION A L'ASSOCIATION SPORTIVE DU COLLEGE POUR UN SEJOUR AU SKI

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide

- **de participer** financièrement au voyage de ski organisé par le collège de Vimoutiers du 6 au 12 janvier 2019 ;

- **de fixer** la participation de la commune à 6 €/jour et par enfant vimonastérien ;
- **d'autoriser** Monsieur le Maire à signer les actes afférents au versement de cette participation sur présentation de justificatifs du collège de Vimoutiers.
- **d'inscrire** les crédits nécessaires sur le budget 2019 ;

7°) RESSOURCES HUMAINES : MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- **De modifier** le tableau des effectifs, à compter du 17 décembre 2018, ainsi qu'il suit :

<u>Poste à supprimer</u>	<u>Poste à créer</u>	<u>Date d'effet</u>
Brigadier-chef principal	Gardien brigadier	17/12/2018

- Les crédits budgétaires sont prévus au chapitre 012 du budget général 2018.

8°) RECENSEMENT DE LA POPULATION : REMUNERATIONS DES AGENTS RECENSEURS

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- prend note de la désignation d'un coordonnateur communal par M. le Maire afin de mener l'enquête de recensement pour l'année 2019. L'intéressé désigné bénéficiera, pour l'exercice de cette activité, de récupération du temps supplémentaire effectué.
- Décide de créer 8 postes d'agents recenseurs afin d'assurer les opérations du recensement ;
- Décide de rémunérer les agents recenseurs comme suit :
 - 0,52 € par feuille logement remplie
 - 0,52 € par feuille immeuble remplie
 - 1 € par bulletin individuel rempli
 - 5 € par bordereau district
 - 20 € par ½ journée de formation et de repérage
 - La ville participera aux frais de transport dans la limite de 80 € par agent recenseur utilisant un véhicule personnel, à la condition qu'ils terminent les opérations de recensement de leur district.

Les crédits nécessaires seront inscrits au budget 2019.

9°) CONVENTION DE SERVITUDES ENTRE ENEDIS ET LA VILLE DE VIMOUTIERS

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- **D'approuver** la convention de servitude entre ENEDIS et la Commune de Vimoutiers annexée à la présente délibération,
- **D'autoriser** M. le Maire ou son représentant à signer ladite convention.

INFORMATIONS DIVERSES

M. Le Maire donne connaissance des actes pris dans le cadre de la délégation prévue à l'article L 2122-22 du C.G.C.T. :

Décision n° 24-2018 du 21 septembre 2018 concernant la renonciation au droit de préemption sur le bien cadastré AO n° 130, situé rue du Bief.

Décision n° 25-2018 du 21 septembre 2018 concernant la renonciation au droit de préemption sur le bien cadastré AN n° 58 et 61, situé Ruelle des Près-Gâteaux.

Décision n° 26-2018 du 21 septembre 2018 concernant la renonciation au droit de préemption sur le bien cadastré AO n° 283, situé rue du 14 juin.

Décision n° 27-2018 du 15 octobre 2018 concernant la renonciation au droit de préemption sur le bien cadastré AN n° 37, situé rue du Pont Vautier.

Décision n° 28-2018 du 15 octobre 2018 concernant la renonciation au droit de préemption sur le bien cadastré AO n° 327, situé Place de Mackau.

Décision n° 29-2018 du 23 octobre 2018 concernant la renonciation au droit de préemption sur le bien cadastré AO n° 103, situé Quai de la Vie.

Décision n° 30-2018 du 12 novembre 2018 concernant la renonciation au droit de préemption sur le bien cadastré AO n° 40, situé Cour du Vieux couvent.

Décision n° 31-2018 du 12 novembre 2018 concernant la renonciation au droit de préemption sur le bien cadastré AM n° 23 et 26, situé rue de Fordingbridge.

COMPTABILITE

Décision n° 9-2018 du 22 octobre 2018 concernant un marché avec l'atelier JSA pour l'exécution de la mission d'assistance pour la réalisation des travaux d'accessibilité de la mairie, pour un montant de 10 500 € HT.

Décision n° 10-2018 du 5 novembre 2018 concernant un marché avec la Société CISE TP, pour l'exécution des travaux de renouvellement des réseaux d'eau potable, d'eaux usées et d'eaux pluviales, rue du Montparnasse, rue Büchling, ruelle des Près-Gâteaux et rue de Montgommery, pour un montant de 334 471.00 € TH.

Séance levée à 21 h 40